



Procès Verbal du Conseil Municipal
Lundi 30 juin 2025, 19 heures
Salle du conseil municipal

BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de convocation : le 24 juin 2025

Présents : Régis RIGAUD, Alain FINI, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Alain BOSLE, Raymond LALANDE, Bernard FREISSEIX, Carmen CAPS, Paule CALOMINE, Annick LAGRAVE, Amélie AKYUZ, Julien ROY, Clément BENABDELMALEK.

Absent ayant donné procuration : Ramazan OGUTCU a donné procuration à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT

Absents : Laurent GAUTIER, Myriam FLOIRAT, Valérie JAMES, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Patricia DELAGE, Laurent SZCEPANSKI.

Julien ROY a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2025
- 2) Adhésion des communes de Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour
- 3) Bail emphytéotique pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol
- 4) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé en faveur de la rénovation du gymnase municipal Mady Moreau
- 5) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé en matière de voirie communale
- 6) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif de la commune de Bourganeuf
- 7) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé en faveur de la mise aux normes de la main courant du stade municipal
- 8) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération de création d'un cheminement aménagé du centre-bourg au site de La Chassagne
- 9) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour l'avant-projet sommaire lié à l'opération de rénovation et à l'aménagement de l'ex-maison de la formation
- 10) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour l'avant-projet sommaire lié à la création d'un lotissement communal
- 11) Produit des amendes de police 2024

- 12) Vente d'un objet non classé
- 13) Nouveaux tarifs pôle des énergies
- 14) Budget général : décision budgétaire modificative n°1
- 15) Avenant à la convention de partenariat avec le CAVL AGORA

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2025.

2) Adhésion des communes de Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour

Monsieur RIGAUD rappelle le transfert de la compétence eau potable de la commune au SIEA depuis le 1^{er} janvier 2025. La commune siège donc aux assemblées syndicales et lors de la dernière séance, le syndicat a émis un avis favorable à l'adhésion de trois nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette décision est désormais soumise à la validation des communes membres du SIEA.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost et Maisonnisses. Ils adoptent les statuts modifiés du syndicat.

3) Bail emphytéotique pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol

Monsieur MALIVERT indique que les travaux avancent rapidement malgré la présence de rochers. Pour des raisons de sécurité, le chemin communal a été fermé de part et d'autre du chantier et cela jusqu'à la fin de l'année. Il rappelle la précédente délibération du mois de décembre 2024 en faveur de la signature du bail avec la société ENERPARC. Depuis, la société BOURGANEUF SOLAIRE SARL s'est substituée à ENERPARC, il convient donc d'approuver la contractualisation avec cette nouvelle société.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la contractualisation avec la société BOURGANEUF SOLAIRE SARL et autorisent Monsieur le Maire à signer le bail définitif.

Monsieur RIGAUD indique que les prochaines délibérations traitent des demandes d'accompagnements financiers. Elles sont présentées sous la même logique à savoir une délibération prévisionnelle afin que la commune puisse déposer les dossiers puis, au fur et à mesure des réponses des financeurs, des modifications et enfin une décision finale du conseil municipal pour valiser les études et travaux à réaliser.

4) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé en faveur de la rénovation du gymnase municipal Mady Moreau

Monsieur BOSLE fait lecture du projet de délibération.
Arrivée de Monsieur BENABDELMALEK.

Cette opération fait l'objet d'une des fiches actions portées au dispositif Petites Villes de Demain (PVD). Les différentes actions antérieurement validées par le conseil municipal dans le cadre de ce dispositif notamment sont présentées aux partenaires en fonction des opportunités de soutiens financiers. L'Agence Nationale du Sport peut intervenir pour la rénovation de cet équipement. C'est pourquoi, le conseil est appelé à se prononcer sur le plan de financement présenté, pièce nécessaire au dépôt du dossier de subvention. En outre, ce projet peut être soutenu au titre de la DETR majorée dans le cadre du dispositif PVD et il s'intègre totalement aux objectifs du Plan Particulier pour la Creuse 2. Les travaux projetés sont l'étanchéité, le bardage et les façades, les faux-plafonds des vestiaires, le revêtement de la salle d'activité, les luminaires et la ventilation. Il est également prévu une mission de maîtrise d'œuvre.

Le coût des dépenses de l'opération s'élève à 490 620 € HT.

Financier	Montant prévisionnel sollicité	Taux
Agence Nationale du Sport	171 717 €	35 %
État – DETR bonifiée	171 717 €	35 %
Département de la Creuse	5 000 €	1 %
Fédérations sportives	44 062 €	9 %
Autofinancement	98 124 €	20 %
Total HT	490 620 €	100 %

Monsieur RIGAUD indique que la Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas présente pour le moment en tant que financeur, mais en sa qualité de partenaire dans le dispositif PVD, il est possible que des arbitrages soient proposés par les autres financeurs lors de la réception des dossiers.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'opération de rénovation du gymnase, le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers.

5) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé en matière de voirie communale

Monsieur FINI fait lecture du projet de délibération. Il indique que la commission en charge des travaux a validé la consultation des entreprises et propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 155 441,50 € HT. Cette entreprise prévoit la réalisation des travaux fin juillet 2025. Le plan de financement présenté propose de solliciter la DETR à 40 % soit 62 164,60 €. La commune a déjà obtenu un soutien financier départemental dans le cadre du dispositif Boost-Comm'une soit 30 000 €. Monsieur RIGAUD souligne cette action du Conseil Départemental. L'autofinancement communal prévisionnel s'élève à 63 246,90 € soit 40,70 %. Monsieur RIGAUD fait remarquer l'inflation importante entre 2024 et 2025 des offres réceptionnées.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, l'offre de la société COLAS ainsi que le plan de financement associé. Ils autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif de la commune de Bourganeuf

Monsieur FINI fait lecture du projet de délibération. Il rappelle que le cabinet VRD'EAU, missionné en 2024, réalise actuellement un schéma directeur de gestion des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale de la commune. Au regard des premiers résultats, les différents partenaires ont convenu de déposer un dossier d'accompagnement financier auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réhabilitation des réseaux afin de bénéficier d'un taux définitif de 60 %. La commission a statué favorablement le 10 juin dernier. Aussi, il est désormais nécessaire de présenter le dossier pour un accompagnement complémentaire du Département de la Creuse. Pour rappel le montant global prévisionnel des dépenses, y compris la maîtrise d'œuvre et les imprévus, s'élève à 3 045 558,04 € HT. Monsieur RIGAUD note que sans le soutien très favorable de 1 827 334,82 € de l'Agence de l'Eau, la commune ne pourrait pas réaliser cette mise aux normes. Le département est sollicité pour 304 555,80 € soit un autofinancement de 913 667,42 €.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, l'opération et approuvent le plan de financement. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions nécessaires.

7) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé en faveur de la mise aux normes de la main courante du stade municipal

Monsieur BOSLE fait lecture du projet de délibération. Monsieur RIGAUD confirme que la rampe actuelle est en mauvaise état et qu'il serait opportun de la changer ce qui permettrait également sa mise aux normes avec le classement du club de football et conduirait à disposer d'une main courante sur l'ensemble du périmètre du terrain. L'offre tarifaire prévisionnelle proposée par l'entreprise missionnée sur le multisports du Pré de l'Hôpital s'élève à 17 522 € HT. Il est proposé de solliciter l'Agence Nationale du Sport pour 3 504,40 €, le Département de la Creuse pour 1 752 € et la Fédération Française de Football pour 5 000 € soit un autofinancement communal de 7 265,60 € (41,50%). Monsieur le Maire rappelle que cette décision ne vaut pas réalisation des travaux. Le conseil municipal sera informé des réponses apportées aux demandes d'aides et au regard de l'autofinancement final décidera ou non de la concrétisation de l'opération.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le plan de financement proposé et autorisent Monsieur le Maire à formuler l'ensemble des demandes d'accompagnements financiers.

8) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération de création d'un cheminement aménagé du centre-bourg au site de La Chassagne

Monsieur MALIVERT indique que les trois prochaines délibérations concernent des projets inscrits au programme PVD et ont fait l'objet de la rédaction de fiches actions dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg. En l'occurrence ce cheminement structurant est le 1^{er} circuit identifié. Il serait jalonné de tables, de bancs et de jeux pour enfants. Le site de La Chassagne pourrait accueillir un parcours de santé. La réalisation d'études pré-opérationnelles est un préalable à la réalisation de l'opération-. Le coût prévisionnel s'élève à 3 540 € HT subventionné à 50 % par la banque des territoires (1 770 €), à 10 % par le Conseil Départemental (354 €) soit un autofinancement communal de 40 % (1 416 €). Les

financeurs ne prennent pas en charge l'assistance à maîtrise d'ouvrage ni la phase projet des études soit un coût total complémentaire pour la commune de 9 400 € HT.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le plan de financement proposé et autorisent Monsieur le Maire à solliciter les soutiens financiers nécessaires.

9) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour l'avant-projet sommaire lié à l'opération de rénovation et à l'aménagement de l'ex-maison de la formation

Monsieur MALIVERT indique que les études peuvent être prises en compte jusqu'au stade Avant-Projet Détaillé lorsque celui-ci se situe avant le stade Projet. Aussi le coût subventionnable s'élève à 10 584 € HT. La banque des territoires pourrait intervenir à hauteur de 5 292 € (50%), le Département de la Creuse pour 1 058 € (10%) soit un autofinancement de 4 234 € (40%).

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le plan de financement proposé et autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires.

10) Demande d'accompagnements financiers et plan de financement associé pour l'avant-projet sommaire lié à la création d'un lotissement communal

Monsieur MALIVERT fait lecture du projet de délibération. Les mêmes financeurs sont sollicités pour l'APS et le permis d'aménager soit 7 500 € HT. L'intervention est identique avec 50 % pour la banque des territoires (3 750 €), 10 % pour le Département de la Creuse (750 €) soit un autofinancement de 40 % (3 000 €).

Monsieur RIGAUD indique que, suite à la validation par le conseil municipal du plan proposé par Monsieur CLAVEYROLAT, architecte, , une réunion de travail a été organisée le 16 mai dernier en présence de l'ABF. La commune a été entendue sur les aménagements nécessaires à la réalisation de ce lotissement. Le nouveau bornage est programmé fin juillet 2025 et le projet de règlement du lotissement est en cours de finalisation. L'architecte doit désormais produire un chiffrage des travaux de voirie et réseaux divers.

Les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à solliciter les financements.

11) Produits des amendes de police 2024

Monsieur RIGAUD indique que, comme chaque année, la commune peut présenter des achats de signalisation routière et bénéficier d'une prise en charge par le produit des amendes de police. Cette année, le devis s'élève à 2 689,94 € HT. La dépense pourrait être prise en charge à hauteur de 50 % soit 1 344,97 €.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de cette subvention départementale.

12) Vente d'un objet non classé

Madame POUGET-CHAUVAT informe l'assemblée que cette vasque était à l'origine édifée sur la place de l'Hôtel de Ville puis déplacée devant l'école primaire Martin Nadaud avant d'être remise aux ateliers municipaux en 2013. Actuellement, elle est toujours stockée et présente des désordres (parties cassées). Madame et Monsieur LALEMODE proposent de l'acquérir pour la somme de 150 euros. Ils indiquent que, sur demande de la commune, cet objet pourra être restitué dans le cadre d'un aménagement particulier.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la vente de l'objet pour 150 €.

13) Nouveaux tarifs pour le pôle des énergies

Madame POUGET-CHAUVAT indique qu'il convient de compléter à nouveau les prix appliqués notamment dans le cadre de visites couplées pôle/tour Zizim. Ces propositions permettent d'accueillir des groupes de 50 personnes. Il est proposé de lisser les tarifs sur ceux de l'Office de Tourisme Intercommunal.

VISITEUR INDÉPENDANT	
Visite libre - Adulte plein tarif (à partir de 17 ans) 6 € - Tarif réduit 5 € (sénior 66 ans et +, 6-16 ans, PMR et accompagnateur, enseignant, demandeur d'emploi) - Gratuité pour les professionnels du tourisme des départements 23-19-87, enfants jusqu'à 5 ans Billet couplé Pôle et Tour Zizim - Adulte 7,50 € - Tarif réduit 5,50 €	Visite guidée - Tarif adulte 10 € - Tarif 6-16 ans 6 € - Tarif, groupe 5-9 personnes 6 € par personne + forfait de 20 €
VISITEUR EN GROUPE	
Visite libre groupe à partir de 10 personnes, tarif réduit : 5€ par personne	Visite guidée groupe, tarif réduit : 8 € par personne Billet couplé Pôle et Tour Zizim - Adulte 14 € - 6-16 ans 7 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent ces tarifs.

14) Budget général : décision modificative n°1

Madame POUGET-CHAUVAT indique qu'il convient de modifier le budget afin d'y porter d'une part les inscriptions budgétaires liées au transfert de la compétence eau potable au SIEA maintenant que les services de la DDFIP les ont confirmés (excédents de 86 100 € et de 133 100 €) et d'autre part un virement de crédit pour permettre la réalisation des travaux de voirie comme validés précédemment. En effet, la participation pour l'opération locative de CREUSALIS est reportée à l'année prochaine ? ce qui permet de compléter le programme voirie de 23 800 €.

Les écritures proposées sont :

- Article 204182 : - 23800 €
- Article 2315 : + 23 800 €
- Article 65888 : + 86 100 €
- Article 002 : + 86 100 €
- Article 001 : -133 100 €
- Article 1068 : + 133 100 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la décision budgétaire n°1 du budget général 2025.

15) Avenant à la convention de partenariat avec le CAVL AGORA

Madame GARGUEL indique qu'il convient de réaliser un avenant afin que l'association puisse intégrer les services périscolaires et pause méridienne de l'école Marie Curie. L'effectif de la nouvelle équipe sera de 4 personnes. Monsieur RIGAUD rappelle que cette demande communale auprès d'AGORA fait suite à la fin de la mise à disposition du personnel intercommunal à l'initiative de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest. Il salue l'investissement du CAVL AGORA sans lequel la commune aurait dû fermer ce service à destination des élèves de la commune, faute de personnel qualifié en interne. La réalisation de ce partenariat à compter du 1^{er} septembre 2025, les missions et les conditions financières seront donc stipulées dans l'avenant à la convention de partenariat initiale validée pour la période 1^{er} janvier 2023-31 décembre 2025.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident les termes de l'avenant et autorisent Monsieur le Maire à signer ce document.

Questions diverses

- Maison dit « Morlat » : la vente a été signée le vendredi 27 juin 2025.
- L'ancien tribunal : les démarches de la vente sont enclenchées. Il reste à définir la date de signature du compromis de vente.
- Maisonnette de la gare et maison dite « Bancaud » : les ventes figurent sur le site Leboncoin mais peu de retours. Une agence immobilière locale sera démarchée pour intervention en local.
- Motion relative à la réouverture du service de radiothérapie : Monsieur RIGAUD indique avoir reçu de l'AMAC une proposition de motion. Il en fait lecture. Les membres du conseil valident cette motion qui sera adressée à la Préfecture et à l'AMAC. Dans le même temps, le syndicat CGT demande à pouvoir apposer une banderole « un droit pour les patients, une responsabilité de l'hôpital, une urgence pour les autorités ». Cette demande n'est pas validée.
- Comité des fêtes : deux réunions se sont déroulées au mois de mai 2025 afin de suggérer la création d'un nouveau comité des fêtes. Il a été proposé de détacher une personne de chaque association existante. Un courriel sera adressé par la municipalité à chaque association domiciliée sur la commune pour l'inviter à une 3^{ème} réunion programmée le 5 juillet 2025 à 10h30 en salle Cauvin.
- Madame POUGET-CHAUVAT informe le conseil du nouveau nom de l'orchestre junior à savoir Harmonie Zizim Orchestra.
- Monsieur ROY demande que lui soit précisé que les assemblées du conseil municipal sont bien publiques car il s'étonne de l'absence des habitants. Un avis est affiché sur la porte de la mairie et publié sur le site Internet de la commune (délai minimum 3 jours francs avant la séance) pour informer

la population de la tenue du conseil municipal. Madame POUGET-CHAUVAT complète en indiquant que les procès-verbaux sont également publiés mais après leur validation par le conseil municipal donc après la séance suivante.

- Monsieur BENABDELMALEK souhaite savoir où en est le projet APAJH. La commune a été à nouveau sollicitée par l'architecte missionné par l'association. Le projet avance mais pas aussi vite que prévu, ce qui pourrait poser des problèmes au niveau urbanistique, modification du PLU existant ou attente du futur PLUi.

- L'ARS a tenu une assemblée à Bourganeuf ce lundi afin d'aborder l'accueil des « docteurs juniors » sur le territoire. La question du logement a été évoquée.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Julien ROY